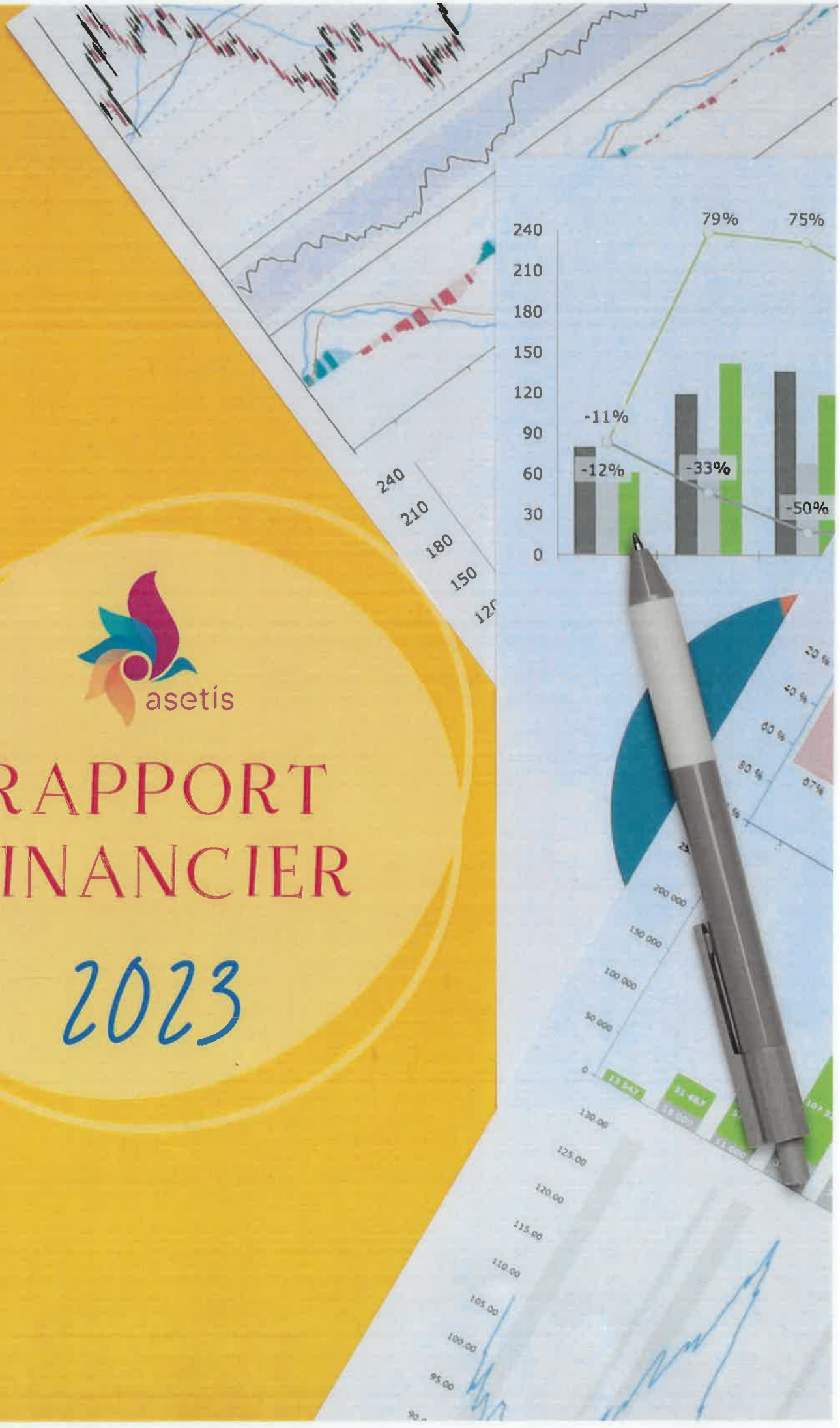
asetis

RAPPORT FINANCIER

2023



ASSOCIATION ASETIS

121 chemin Casabona
97410 Saint Pierre
Siret : 408 888 469 00033
NAF : 9499Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2023

MITAINE – AFYM
3 place des coquillages Boucan Canot
/ 4 bis, rue Gabriel Vayaboury 97440 SAINT-ANDRE
SIRET : 539 758 144 00056
06 92 74 49 86 / 02 62 30 76 18
pm@afym.eu/www.afym.eu
Expert comptable,
inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Réunion
Commissaire aux comptes inscrit à la CRCC de la Réunion

Afym

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'Association ASETIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASETIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ASETIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Opérations de mises à disposition gratuite de biens » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise à disposition gratuite par la mairie de saint Pierre des locaux actuels de l'association ASETIS.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne le principe de séparation des exercices appliquées aux subventions perçues par l'association ASETIS.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint André, le 18 avril 2024

Pierrick MITAINE
Expert comptable,
Commissaire aux comptes

Afym

ASETIS	121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Bilan association médico-social ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	6 000	6 000			
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	145 618	28 027	117 591	123 416	- 5 825
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 255	474	1 781	1 239	542
Autres immobilisations corporelles	425 193	282 201	142 992	108 988	34 004
Immobilisations corporelles en cours	20 724		20 724		20 724
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	15 298		15 298	15 298	
Prêts					
Autres	2 848		2 848	2 846	2
TOTAL (I)	**617 936**	**316 701**	**301 235**	**251 787**	**49 448**
Compte de liaison					
Actif circulant					
Stocks et en-cours	2 164		2 164	4 588	- 2 424
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 446		7 446	3 000	4 446
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	125 056		125 056	292 046	- 166 990
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 938 250		1 938 250	1 706 692	229 558
Charges constatées d'avance	941		941	870	71
TOTAL (II)	**2 071 857**		**2 071 857**	**2 007 197**	**64 660**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**2 689 793**	**316 701**	**2 373 092**	**2 258 984**	**114 108**

Afym

ASETIS	121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Bilan association médico-social ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	39 500	39 500	
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	1 146 955	1 096 955	50 000
. dont réserves sous gestion propre	150 000	150 000	
. Réserves des activités sociales et médico-sociales	83 012	73 012	10 000
. Autres			
Report à nouveau	458 300	445 672	12 628
. dont report à nouveau sous gestion propre	338 673	332 466	6 207
Report à nouveau activités sociales et médico-sociales			
Excédent ou déficit de l'exercice	100 385	72 628	27 757
. dont résultat sous gestion propre	40 464	6 207	34 257
. dont résultat des activités sociales et médico-sociales	59 921	66 421	- 6 500
Situation nette (sous total)	1 830 152	1 729 767	100 385
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	7 279	16 468	- 9 189
Provisions réglementées	338 944	329 414	9 530
TOTAL (I)	**2 176 374**	**2 075 649**	**100 725**
Autres fonds propres			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	58 125	38 125	20 000
TOTAL (II)	**58 125**	**38 125**	**20 000**
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	1 460	1 220	240
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 983	17 571	3 412
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	116 150	124 019	- 7 869
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 400	- 2 400
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**138 593**	**145 210**	**- 6 617**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**2 373 092**	**2 258 984**	**114 108**

Afym

ASETIS	121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Compte de résultat association médico-social ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico sociales				
. Ventes de prestations de services	29 728	21 276	8 452	39.73
. dont parrainages	8 595		8 595	N/S
. dont prestations relatives aux activités sociales et medico-sociales				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 547 020	1 448 137	98 883	6.83
. Contributions des autorités de tarification relatives aux Activités sociales et medico-sociales				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels	10 687	20 243	- 9 556	-47.21
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	73 598	7 487	66 111	883.01
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 333	69	1 264	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	**1 662 367**	**1 497 211**	**165 156**	**11.03**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	425 006	358 304	66 702	18.62
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	17 023	14 575	2 448	16.80
Salaires et traitements	773 504	621 913	151 591	24.37
Charges sociales	246 965	197 416	49 549	25.10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 659	51 077	7 582	14.84
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	20 000	12 000	8 000	66.67
Autres charges	14 367	468	13 899	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	**1 555 525**	**1 255 752**	**299 773**	**23.87**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**106 842**	**241 459**	**- 134 617**	**-55.75**
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	9 170	4 047	5 123	126.59
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	**9 170**	**4 047**	**5 123**	**126.59**

ASETIS	121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**9 170**	**4 047**	**5 123**	**126.59**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**116 012**	**245 506**	**- 129 494**	**-52.75**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	14 189	22 415	- 8 226	-36.70
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 024	3 153	6 871	217.92
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)	**24 213**	**25 568**	**- 1 355**	**-5.30**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	19 309	16 025	3 284	20.49
Sur opérations en capital		720	- 720	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	20 532	181 700	- 161 168	-88.70
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	**39 841**	**198 445**	**- 158 604**	**-79.92**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-15 627**	**-172 878**	**157 251**	**90.96**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 695 750	1 526 826	168 924	11.06
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 595 365	1 454 198	141 167	9.71
EXCEDENT OU DEFICIT	**100 385**	**72 628**	**27 757**	**38.22**
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	77 175	50 763	26 412	52.03
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	**77 175**	**50 763**	**26 412**	**52.03**
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	77 175	50 763	26 412	52.03
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	**77 175**	**50 763**	**26 412**	**52.03**

Afym

ASETIS

ANNEXES ASSOCIATION 2023

Afym

PREAMBULE

L'association a pour objet l'information et la prévention de tout public au sujet des maladies chroniques. Elle a également pour objet la gestion d'Appartements de Coordination Thérapeutique.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 373 091,67 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 100 384,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 12/04/2024 par le Conseil d'Administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

> MDV/ Prévention

Nous avons réussi à obtenir l'intégralité de la subvention demandée relative à la gestion de la Maison de vie auprès de l'ARS La Réunion.

Cette subvention comprend les éléments suivants :

* Extension de l'accompagnement à toutes les personnes atteintes d'un cancer
* Mise en place d'un parcours post cancer
* Mise en lumière des patients partenaires
* La pérennisation des soins oncologiques de support.

Une inauguration officielle de cet espace en présence de nos tutelles est prévue pour 2024.
En parallèle, d'autres financeurs sont venus soutenir ce projet tels que le Département de la Réunion et la CGSS.

L'association a été porteur de la campagne de communication relative à la semaine de santé sexuelle avec le collectif CARESS 974.

> ACT

L'année 2023 a été marquée par l'ouverture effective du dispositif d'accompagnement « ACT Hors les Murs » à la suite d'une visite de conformité de l'ARS.

Cette extension a permis la création de 2 postes supplémentaires à l'association : un infirmier coordonnateur et une éducatrice spécialisée.

Tous nos process ont été travaillés pour pouvoir déployer ce dispositif rapidement.

Un projet d'extension de 60m2 de bureaux supplémentaires est en cours. Le permis de construire a été validé en 2023. Les travaux débuteront en 2024.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et au règlement 2019-04 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organismes gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Afym

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 000			6 000
Immobilisations corporelles	499 167	109 083	14 460	593 789
Immobilisations financières	18 145			18 147
TOTAL	523 312	109 083	14 460	617 936

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	6 000			6 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I	6 000			6 000
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	22 202	5 825		28 027
sur sol d'autrui				
installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	93	380		474
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	58 519	6 558	4 145	60 932
Matériel de transport	58 822	17 839	4 504	72 156
Matériel de bureau et informatique	122 155	28 994	5 812	145 337
Emballage récupérables et divers	3 734	42		3 776
TOTAL II	265 525	59 637	14 460	310 701
TOTAL GENERAL (I+II)	271 525	59 637	14 460	316 701

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	4 588		2 424	2 164
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	4 588		2 424	2 164

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	2 848		2 848
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	7 446	7 446	
Autres créances	125 056	125 056	
Charges constatées d'avance	941	941	
TOTAL	136 291	133 443	2 848

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	5 700
Subventions/financements	121 763
Autres produits à recevoir	3 293
TOTAL	130 756

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	18 250		18 250	
Comptes financiers				
TOTAL	18 250		18 250	

Afym

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	39 500				39 500
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 171 967	66 421			1 231 967
Dont générosité du public					
Report à nouveau	470 039	8 207			499 429
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	72 628	-72 628	100 385		100 385
Dont générosité du public					
Situation nette	**1 754 134**		**100 385**		**1 871 281**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	16 468		5 000	14 189	7 279
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	329 414		19 554	10 024	338 944
Dont générosité du public					
TOTAL	**2 100 016**		**124 939**	**24 213**	**2 217 503**
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	38 125	20 000				58 125	
TOTAL	**38 125**	**20 000**				**58 125**	

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
ARS Bus autonomie en santé	70575		5 000		75 575
		TOTAL	**5 000**		**75 575**

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
ARS Bus autonomie en santé		54 107	14 189		68 296
	TOTAL	54 107	14 189		68 296

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 460	1 460		
Fournisseurs	20 983	20 983		
Dettes fiscales et sociales	116 150	116 150		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	138 593	138 593		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	1 497
Dettes fiscales et sociales	78 465
Autres dettes	
TOTAL	79 962

Afym

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Information sectorielle

Information sectorielle donnée quand l'association établit des comptes distincts pour ses différents secteurs d'activité.

Le plan comptable associatif n'a pas porté atteinte au principe d'unicité du résultat qui peut toutefois être scindé en, d'une part, résultat définitivement acquis, correspondant à la gestion libre et, d'autre part, résultat sous contrôle de tiers financeurs, correspondant à la gestion conventionnée.

Cette information, qui ne peut pas être donnée dans les compes présentés avant répartition du résultat comptable, est à fournir dans l'annexe.

L'établissement de comptes distincts par secteur d'activité peut résulter d'obligations légales ou réglementaires ou être fait simplement pour l'analyse de gestion interne. Le niveau de détails est à apprécier par l'association dans le respect du principe d'image fidèle et d'importance significative.

	Déficit	Excédent
Parts du résultat sur gestion libre		40 464
Parts du résultat sur gestion conventionnée		
(à détailler par activité et par établissement le cas échéant)		59 921
Activité 1		
Activité 2		
Activité 3		
Résultat comptable	100 385	

Passage du résultat comptable au résultat administratif

	Différence de traitement
Résultat comptable	100 385
Provision pour congés payés ACT	5 866
Résultat administratif	106 251

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié des contributions volontaires en nature suivantes :

- denrées alimentaires : 67264 ¬
- vêtements et accessoires : 9911 ¬

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

Les locaux du 121 chemin Casabona 97410 Saint-Pierre sont mis gratuitement à disposition par la mairie de Saint-Pierre.

Ils sont constitués d'une villa de 237 m² sur un terrain de 1024 m².

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	17	
TOTAL	20	0

Afym

CABINET
D'EXPERTISE COMPTABLE &
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
ENGAGÉ

Conseils - Stratégie - Financement
Start up - Transmission
Comités Sociaux et Économiques - Associations

Réunion - Paris - Mayotte

ASSOCIATION ASETIS

121 chemin Casabona
97410 Saint Pierre
Siret : 408 888 469 00033
NAF : 9499Z

Rapport Spécial
du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

MITAINE – AFYM
3 place des coquillages Boucan Canot
/ 4 bis, rue Gabriel Vayaboury 97440 SAINT-ANDRE
SIRET : 539 758 144 00056
06 92 74 49 86 / 02 62 30 76 18
pm@afym.eu/www.afym.eu
Expert comptable,
inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Réunion
Commissaire aux comptes inscrit à la CRCC de la Réunion

Afym

CABINET
D'EXPERTISE COMPTABLE &
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
ENGAGÉ

Conseils - Stratégie - Financements
Start up - Transmission
Comptes Sociales et Économiques - Associations

Réunion - Paris - Maurice

Aux Membres de l'Assemblée Générale
de l'Association ASETIS,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Saint-André, le 18 avril 2024

Pierrick MITAINE
Expert comptable,
Commissaire aux comptes

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Les produits d'exploitation ressortent à **1 662 367 Euros** au 31.12.2023 contre 1 497 211 Euros pour l'exercice précédent et se décomposent comme suit :

Les subventions d'exploitation : 463 432 Euros
Les dotations et produits de la tarification : 1 083 588 Euros pour la gestion des appartements de coordination thérapeutique
Les prestations de service : 29 728 Euros provenant essentiellement de la participation forfaitaire des résidents aux frais de logement.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 555 525** Euros pour l'exercice, contre **1 255 752,** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **425 006** Euros au 31/12/2023 contre **358 304** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **17 023** Euros au 31/12/2023 contre **14 575** Euros pour l'exercice précédent.

Association ASETIS
121 chemin Casabona 97410 St Pierre – 02 62 25 80 81
accueil@asetis.re – www.asetis.re

- Les salaires et traitements ressortent à **773 504** Euros au 31/12/2023 contre **621 913** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **246 965** Euros au 31/12/2023 et **197 416** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **58 659** Euros au 31/12/2023 contre **51 077 Euros** pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **126 842,35** Euros, contre **253 458,93** Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **9 169,74** Euros, contre **4 047,13** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-15 627,28** Euros au 31/12/2023, contre **-172 877,69** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un excédent de **100 384,81** Euros contre un excédent de **72 628,37** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **617 936,02** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **316 701,30** Euros, soit un montant net de **301 234,72** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **251 787,11** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **2 164,00** Euros, contre **4 588,23** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **2 068 751,72** Euros, contre **2 001 738,37** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **2 176 374,13** Euros, contre **2 075 648,55** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **138 592,54** Euros contre **145 210,35** Euros l'année précédente.

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2023** fait ressortir **un bénéfice** de **100 385**Euros.

- **Excédent de la gestion libre : 40 464 Euros**
- **Excédent sous contrôle des tiers financeurs : 59 921 Euros**

Association ASETIS
121 chemin Casabona 97410 St Pierre – 02 62 25 80 81
accueil@asetis.re – www.asetis.re

Nous vous proposons d'affecter l'**Excédent de la gestion libre** au report à nouveau pour un montant de **40 464 Euros**

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de :

Commissaire aux Comptes titulaire,
Commissaire aux Comptes suppléant,

Arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'exercice, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dispositif Prévention :

Un **projet de recherche pour la promotion du dépistage du cancer du** col de l'Utérus par auto-prélèvement est programmé pour 2024 -2025 en collaboration avec le CHU Sud, le CHOR, Le Centre d'Investigation Clinique du CHU.

Les animateurs de prévention seront formés à une nouvelle technique d'animation nommée **« PRODAS » (PRO**gramme de **D**éveloppement **A**ffectif et Social) à destination des élèves de primaire.

En 2024, ASETIS investira dans un nouveau **revêtement de promotion du bus santé** en collaboration avec l'agence Run The Com.

Cette année le **colloque Océan Indien VIH** sera organisé à Madagascar. L'excédent de 2023 servira à financer ce déplacement pour des personnes concernées.

Dispositif Maison de vie :

Une **extension de 60m2** de bureaux est en cours grâce au soutien de l'ARS La Réunion.
Un bail emphytéotique est en négociation avec la Municipalité de Saint Pierre.

Un **espace dédié aux activités de bien être** est à prévoir pour 2024.

Association ASETIS
121 chemin Casabona 97410 St Pierre – 02 62 25 80 81
accueil@asetis.re – www.asetis.re

La Maison de Vie sera renommée « **Tiers Lieu de Santé** » grâce au soutien financier et organisationnel de l'ARS La Réunion. Une inauguration de cet espace avec l'ensemble de nos partenaires financiers est à planifier au cours du 1er semestre.

Dispositif Appartement de Coordination Thérapeutique :

Une nouvelle **évaluation externe** à destination des établissements médico-sociaux de l'association, obligatoire dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, aura lieu en 2024.

L'année 2024 sera **l'année de stabilisation** du dispositif des places d'accompagnement des appartements de coordination thérapeutique « hors les murs ».

Deux représentantes de l'association participeront au colloque de la Fédération Santé en Habitat à Amiens « **Précarité, santé et territoire, quelles coopérations ?** »

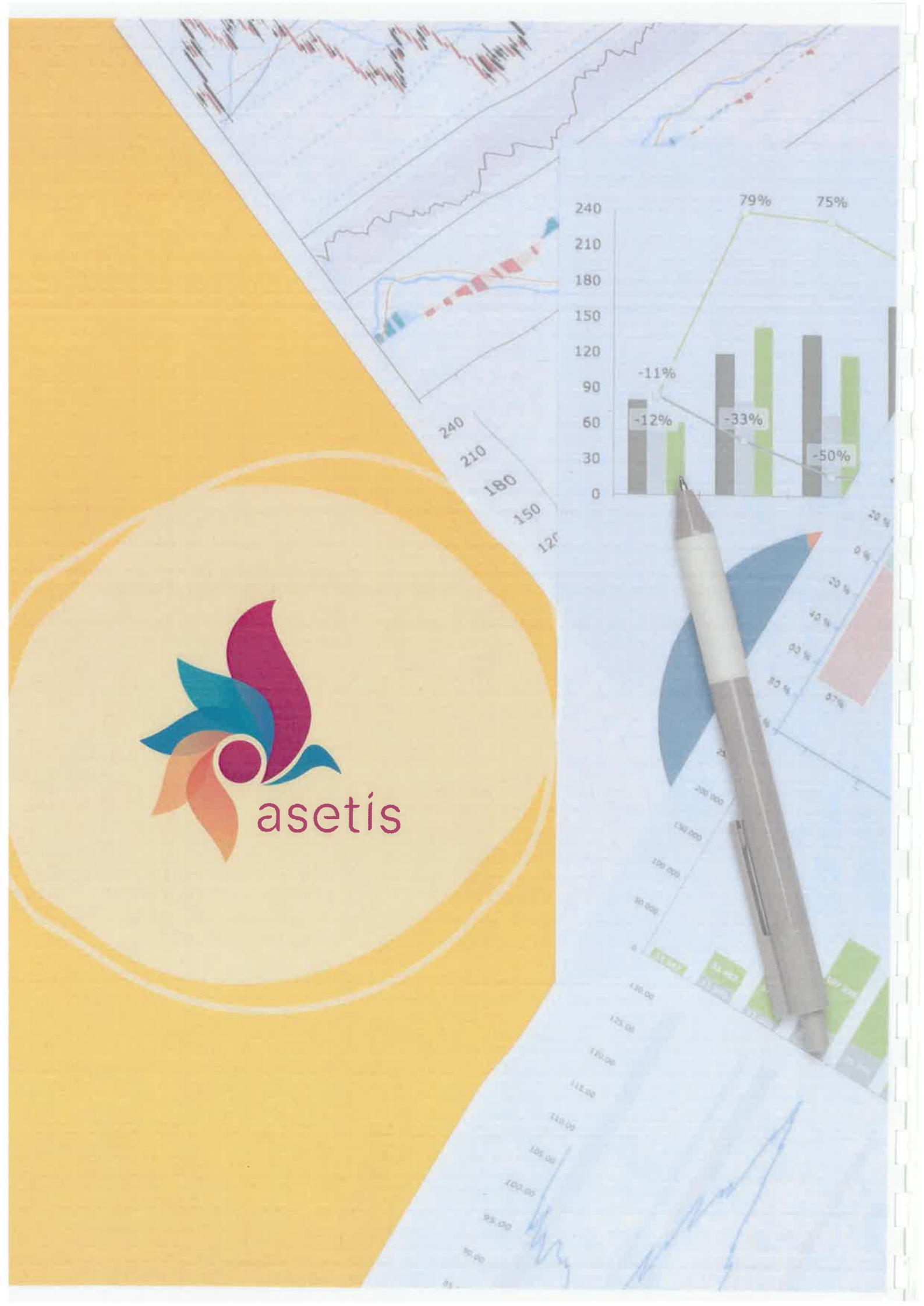
Un travail de **contractualisation financière** avec des objectifs spécifiques sur plusieurs années est en négociation avec l'ARS La Réunion pour tous les dispositifs de l'association.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-PIERRE
Le 26/04/2024

Le Président

Association ASETIS
121 chemin Casabona 97410 St Pierre – 02 62 25 80 81
accueil@asetis.re – www.asetis.re


asetis